

DÉPARTEMENT  
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT  
DE BOBIGNY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 21 janvier 2026

Le nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice  
est de 35

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le quinze janvier deux mille vingt-cinq s'est assemblé en salle des Mariages et du Conseil sous la présidence de Lionel BENHAROUS, Maire.

### OBJET

DÉBAT  
D'ORIENTATION  
BUDGÉTAIRE 2026  
– BUDGET  
PRINCIPAL ET  
BUDGET ANNEXE  
DES PARKINGS  
PUBLICS

#### PRÉSENTS :

Charles ALONSO, Nancy AGUILERA TORRES, Arnold BAC, Lionel BENHAROUS, Simon BERNSTEIN, Hélène BERTHOUMIEUX, Nathalie BETEMPS, Patrick BILLOUET, Patrick CARROUER, Sander CISINSKI, Madeline DA SILVA, Martin DOUXAMI, Camille FALQUE, Liliane GAUDUBOIS, Gaëlle GIFFARD, Daniel GUIRAUD, Christian LAGRANGE, Valérie LEBAS, Richard LE PONTOIS, Moussou NIANG, Christophe PAQUIS, Delphine PUPIER, Lisa YAHIAOUI,

formant la majorité des Membres en exercice.

#### ABSENTS ET REPRÉSENTÉS :

Sonia ANGEL par Richard LE PONTOIS, Johanna BERREBI par Lionel BENHAROUS, Alice CANABATE par Martin DOUXAMI, Malika DJERBOUA par Nathalie BETEMPS, Lucie FERRANDON par Gaëlle GIFFARD, Guillaume LAFEUILLE par Patrick CARROUER, Lionel PRIMAULT par Sander CISINSKI,

#### ABSENTS :

Bénédicte BARBET, Brigitte BERCERON, Frédérique SARRE, Jimmy VIVANTE, Bruno ZILBERG,

SECRÉTAIRE : Liliane GAUDUBOIS

## CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2026

**OBJET : DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2026 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE PARKING**

**LE CONSEIL,**

Sur proposition du Maire,

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2312-1,

### CONSIDÉRANT CE QUI SUI

Que les composantes du Conseil municipal ont été en mesure d'exprimer opinions, observations et critiques,

Que le débat sur les orientations budgétaires est effectivement intervenu dans le respect des règles de fond et de forme qui président à l'information des habitants et à l'expression des élus,

Qu'il importe d'en donner acte à M. le Maire et de valider la tenue du débat d'orientation budgétaire par la présente délibération,

Que le vote du Conseil municipal n'a pour effet ni de lier M. le Maire, ni de valider les orientations budgétaires exposées,

**VU** le budget communal,

**VU** l'avis de la commission compétente,

**VU** le rapport du représentant légal,

**VU** le rapport ci-annexé,

### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

**ARTICLE 1 :** Constate que le débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2026 du budget principal et du budget annexe parking de la ville des Lilas est intervenu sur la base du rapport annexé, conformément aux dispositions législatives qui le fondent et aux règles de fond et de forme qui président à sa tenue.

**ARTICLE 2 :** Donne acte à Monsieur le Maire de la tenue de ce débat.

Délibération votée par 30 voix en faveur, 0 voix contre et 0 abstention.

Le Maire des Lilas

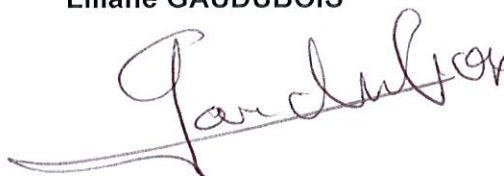


**Lionel BENHAROUS**



La secrétaire de Séance

**Liliane GAUDUBOIS**



Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture
- et de sa publication le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, sis 7 rue Catherine Puig 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300456-20260202-D02-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/02/2026  
Publication : 03/02/2026